

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
VOIRIE**

**Sous-domaine :
LOTISSEMENT**

OBJET :

**LOTISSEMENT
« LES PORTES
DU MINERVOIS »
ATTRIBUTION
DES ADRESSAGES
DENOMINATION
DES RUES**

N° 11/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Vingt-Huit Février à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Février 2022

Présents : Mmes et Mrs MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER - MAURY – SANCHEZ - COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – FOURES.

Excusées : Mmes LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE.

Mme BROUSSE Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que le lotissement « Les Portes du Minervois », situé à l'entrée du village, composé de 25 lots est terminé et les parcelles en cours de commercialisation.

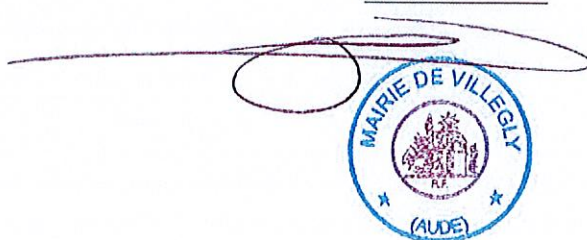
L'ensemble des lots est desservi par une voie unique qui débouche sur la voirie communale, à l'intersection des rues : - des Pyrénées, - du Cabardès, - des Micocouliers.

Pour des raisons administratives, il est impératif de dénommer cette voie. Après consultation de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le choix s'est porté, à la majorité, sur le nom « **Rue du Vent d'Autan** ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis favorable à la dénomination de cette rue,
- **CONFIE** au service administratif la mission de numérotter l'ensemble des lots,
- **DONNE** mandat au Maire pour assurer l'information à l'ensemble des services et administrations.

Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220228-20220228DEL11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/03/2022